

Motions

[Traduction]

M. Robinson: Je voudrais poser une autre question avec votre permission, monsieur le Président. Si je ne m'abuse, l'article 1920 du règlement administratif des Forces armées canadiennes est toujours en vigueur actuellement. Aux termes de cet article, un homosexuel perd automatiquement son emploi.

Le gouvernement a pourtant déclaré qu'il prendrait les mesures nécessaires pour assurer l'égalité intégrale au sein des Forces armées, de la GRC et dans tous les autres domaines de sa compétence. Le gouvernement compte-t-il abroger immédiatement cet article du règlement administratif des Forces armées?

M. Cadieux: Monsieur le Président, je crois qu'on a expliqué clairement à la Chambre que le gouvernement prendrait les mesures nécessaires conformément à certains critères qui seront mis en oeuvre le plus tôt possible.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de Vaudreuil (M. Cadieux) d'avoir participé au débat d'aujourd'hui. Il est bien regrettable que les membres conservateurs et le président du comité ne soient pas à la Chambre. J'espère qu'ils se sont effectivement absentés pour vaquer aux affaires du gouvernement, qu'ils ne se sont pas esquivés pour éviter de répondre de leur propre projet de loi.

Des voix: Oh, oh!

M. Cadieux: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois qu'il est inconvenant pour un député de faire allusion à la présence ou à l'absence de certains députés.

M. le vice-président: La présidence doute que la députée de Mount-Royal (M^{me} Finestone) ait désigné des députés par le nom de leur circonscription ou ait parlé d'un député en particulier.

Mme Finestone: Monsieur le Président, si j'ai enfreint une règle de la Chambre, j'en suis désolée. Je faisais une observation générale pour exprimer un certain regret.

Le député de Vaudreuil sait-il si on a commencé à apporter à la Loi canadienne sur les droits de la personne les modifications que nous avons recommandées dans notre rapport, et où en est dans l'appareil gouvernemental le travail de révision concernant le processus judiciaire? Puisque le député est un membre actif du comité, a-t-il une idée du moment où nous pouvons espérer obtenir un rapport quelconque tenant compte des recommandations énergiques du président du comité des droits de la personne?

M. Cadieux: Monsieur le Président, à propos de l'allusion aux députés conservateurs membres du comité, je suis persuadé que s'ils sont absents de la Chambre, c'est pour une raison valable.

Quant à la question même de la députée, je pense que le gouvernement peut être fier d'avoir fait adopter de nombreux projets de loi à la Chambre en matière de justice. Je fais par ailleurs effectivement partie du comité. Je suis persuadé que nous ferons tout ce qui s'impose aussi rapidement que possible.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je faisais partie du comité, et je puis témoigner que les députés ont travaillé très

fort et très assidûment. Ce fut un plaisir de travailler dans un tel climat de collaboration au comité.

Mais ma question était plus précise: Le député sait-il quand nous pouvons espérer obtenir un rapport? C'est tout.

M. Cadieux: Monsieur le Président, comme je l'ai dit un peu plus tôt dans mon intervention, nous avons bien l'intention de modifier cette loi et bon nombre d'autres lois pertinentes.

Le comité a fait état de 30 à 40 autres lois qui comportaient des articles ou des dispositions concernant ce sujet. Il faut un peu de temps pour en revoir tous les aspects, mais cela se fera aussitôt que possible.

M. Attewell: Lorsque nous examinons ces questions d'équité, monsieur le Président, nous constatons bien souvent que les personnes désavantagées sont vraiment très différentes. Ainsi, lundi dernier, j'ai reçu deux visiteurs à mon bureau. Le premier était une femme de 61 ans qui a obtenu son divorce il y a quelques années. Le cancer dont elle souffrait est maintenant en rémission. Cette femme pleine de vitalité, attirante et fort capable estime qu'elle est victime de discrimination. Combien de fois les agents de placement se sont permis de plaisanter au sujet par exemple de ses cheveux gris. Cette femme a obtenu son divorce à l'époque où les lois pertinentes n'étaient pas aussi généreuses qu'elles ne le sont à l'heure actuelle pour ce qui est de la pension alimentaire. Elle ne ménage pas ses efforts pour se trouver un emploi. De l'avis du député, que devrait-elle faire?

• (1720)

Mon deuxième visiteur était un homme marié de 34 ans qui fréquente l'école du soir dans l'espoir d'améliorer ses perspectives d'emploi. Il a postulé en vain des douzaines et des douzaines d'emplois. Selon lui, peut-être mettons-nous trop l'accent sur certains autres secteurs, alors que les gens de son âge éprouvent bien des difficultés, ce qui est également le problème de cette femme mariée. De l'avis de mon honorable collègue, que devraient-ils faire?

M. Cadieux: Monsieur le Président, la question porte sur deux cas précis. Alors que j'exerçais le droit avant d'être élu député, j'ai connu des divorcées qui éprouvaient divers problèmes, notamment au niveau de l'embauche. Je suis sûr que grâce à toutes les mesures législatives que le gouvernement a adoptées depuis 1984, et compte tenu des 580,000 emplois qu'il a déjà créés, il en créera également pour ces personnes. Nous faisons tous ce que nous pouvons pour leur faciliter la tâche.

M. Hnatyshyn: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Vous vous souvenez peut-être qu'au début de l'après-midi, le député de Swift Current-Maple Creek (M. Wilson) a parlé du prix du blé domestique et de ses produits, surtout celui de l'Ouest. Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a alors déclaré qu'il avait une suggestion à faire au sujet du libellé de la motion. Les représentants des différents partis ont eu l'occasion d'en discuter, et je crois qu'ils sont disposés à me permettre de passer aux motions pour présenter cette motion avec le consentement unanime de la Chambre et à l'adopter sans débat.